



**Zencap**  
Asset Management

UNE MARQUE



**Ofi invest**



# **POLITIQUE BIODIVERSITE**

Mars 2021

Le présent document intègre des attendus du Règlement Européen 2019/2088 dit « SFDR » ou « Disclosure » (Art. 3 & Art. 4), et de l'Article 29 - alinéa I de la Loi Energie-Climat.

## Notre Politique Biodiversité

Cette section répond aux dispositions de l'article 29 - alinéa I de la Loi Energie-Climat du 8 novembre 2019.

La politique Biodiversité de Zencap AM s'applique à l'ensemble de la gestion en dette privée.

Zencap AM a l'ambition de s'inscrire dans la lutte contre la perte de biodiversité et de contribuer à la Transition Ecologique.

**Nota bene : cette politique formalisée début 2021 est en cours de révision afin de mieux refléter les récents développements entrepris par Zencap AM pour évaluer les impacts sur la biodiversité et les dépendances vis-à-vis de la biodiversité de chacun de ses investissements.** Ces développements sont décrits dans notre [Rapport ESG annuel](#).

## Politique Biodiversité

### RISQUES LIÉS A LA BIODIVERSITE

Lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, la convention sur la diversité biologique (CDB) est adoptée par les Nations Unies. Il s'agit d'un traité international qui a trois principaux objectifs : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. En 2010, les 190 pays membres de la CDB adoptaient les « 20 objectifs d'Aichi » à horizon 2020 pour stopper l'érosion de la biodiversité. En 2020, malgré la prise de conscience, les objectifs sont loin d'être atteints ; selon les rapports nationaux remis en 2020 au secrétariat de la CDB, seuls six objectifs sur vingt ont été partiellement atteints. Pire, le WWF, dans son rapport "Planète vivante 2020" montre une baisse alarmante des populations de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles et de poissons de 68 % entre 1970 et 2016. Cette trajectoire se reflète également dans le rapport d'évaluation mondiale de 2019 de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les écosystèmes (The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) qui a mis en évidence un déclin mondial généralisé de la biodiversité, lançant un appel urgent à une action immédiate. Un signal d'alarme sonné aussi au niveau des océans avec une urgence à agir comme le souligne l'organisation One Planet Network dans son rapport « Breaking The Plastic Wave » (2020).

La perte de biodiversité due aux activités humaines (disparition des habitats naturels, pollution, surexploitation des espèces) est accélérée et aggravée par le réchauffement climatique, les deux phénomènes sont donc aujourd'hui liés. Les risques sur les acteurs économiques liés à la perte de biodiversité sont nombreux puisque toutes les activités dépendent directement ou indirectement de la nature. Certains secteurs sont particulièrement exposés comme l'agriculture, l'agroalimentaire, la pharmacie ou la cosmétique, à cause des risques de raréfaction de certaines matières premières mais des risques de rupture de la chaîne de valeur existent dans d'autres secteurs, sans oublier les risques physiques (ex : inondations, glissement de terrain) dû à l'érosion des sols.

### ENGAGEMENTS DE ZENCAP AM

La prise de conscience de la part des acteurs économiques et des investisseurs semble s'accélérer avec notamment des actions visant à :

- Adresser des sujets liés à la biodiversité et les facteurs de destruction de biodiversité.
- Appliquer des critères de biodiversité dans le processus de sélection des fournisseurs ou partenaires économiques pour exclure les entreprises ayant des impacts négatifs sur la biodiversité.
- Développer des approches de mesure de la biodiversité.

Chez Zencap AM, durant le processus de due diligence, l'analyse ESG intègre des enjeux intimement liés à la biodiversité. Les critères suivants sont par exemple scrutés, en fonction de leur matérialité :

- Démarche d'écoconception des produits et services
- Gestion des déchets (production, réduction, recyclage) au niveau de la fabrication ou des produits, réduction des emballages et initiatives en faveur de l'économie circulaire
- Initiatives pour protéger la biodiversité et les écosystèmes (ex : limitation de l'utilisation des sols, protection des forêts, gestion des herbicides, élimination du plastique, etc.)
- Gestion des intrants, des matières premières et de l'eau (réduction, recyclage)
- Développement de produits, services ou infrastructures éco-conçus
- Evaluation d'impact environnemental des bâtiments et infrastructures

Lorsque c'est adapté et pertinent pour l'emprunteur considéré, ces enjeux, comme pour le climat ou d'autres facteurs, peuvent faire l'objet d'objectifs discutés dans la phase de négociation des termes du financement, intégrés à la documentation, et suivis tout au long du financement. Le reporting annuel demandé aux emprunteurs inclut également les critères mentionnés.

Cependant, aujourd'hui, l'évaluation précise des risques et impacts directement liés à la biodiversité reste difficile à quantifier. Les entreprises - qui plus est les petites structures que nous finançons - mesurent rarement leur exposition à ces risques ; la disponibilité des données est donc faible et il est complexe d'appréhender la question de manière fiable et pertinente. A ce jour, quelques initiatives visent à estimer ces risques. Nous réalisons une veille active afin mieux prendre en compte ces enjeux et risques dans notre processus d'investissement.

**Ce document à caractère d'information est destiné à des clients professionnels et non professionnels au sens de la Directive MIF.** Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de ZENCAP Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par ZENCAP Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Les liens vers des sites web gérés par des tiers, présents dans ce document ne sont placés qu'à titre d'information. ZENCAP Asset Management ne garantit aucunement le contenu, la qualité ou l'exhaustivité de tels sites web et ne peut par conséquent en être tenue pour responsable. La présence d'un lien vers le site web d'un tiers ne signifie pas que ZENCAP Asset Management a conclu des accords de collaboration avec ce tiers ou que ZENCAP Asset Management approuve les informations publiées sur de tels sites web. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie. ZENCAP Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. ZENCAP Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

**Zencap Asset Management est une société de gestion agréée par l'AMF (agrément n° GP-11000024).**



[www.zencap-am.fr](http://www.zencap-am.fr)